

# **CONSEIL MUNICIPAL** **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 13 DECEMBRE 2021**

Le Conseil Municipal, convoqué en application de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pascal DEMARTHE, Maire, le 13 décembre 2021 à 18 H 00 à Salle Max Lejeune.

Etaient présents et formant la majorité les membres suivants :

Pascal DEMARTHE, Lydie NOEL, Eric BALEDEMENT, Michelle DELAGE, Michel BLONDIN, Monique BOULART, Patrick DAIRAIN, Fabrice BEAUGER, Florence PETIT, Hervé DENIS, Michel LEPAGE, Maryvonne DAUSSY, Olivier MALLET, Chantal MONFLIER, Patrick LEDET, Rose-Noëlle RHUIN, Pierre LEMARCHAND, Daniele DUPUY, Laurent PRUVOT, Claude BOURET, Justine DUROT, Christine CHEVALLIER, Françoise BEAURIN, Béatrice PHILIPPE, Aurélien DOVERGNE, Frédéric GARET, Sarah DUPONT-BOSIO, Sébastien CHAPOTARD, Patrice LEFEBVRE, Angelo TONOLLI, Isabelle ARCIVAL, Francis HENRIQUE.

Etaient excusés et avaient donné procuration : Danielle VASSEUR à Monique BOULART, Jacques MAGNIN à Michelle DELAGE

Etait excusée : Patricia CHAGNON

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent PRUVOT

\*\*\*\*\*

Le procès-verbal de la séance de Conseil municipal du 8 novembre 2021 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire retire de l'ordre du jour le point n° 4 « Avenants aux marchés 2016/31 et 2016/32 relatifs à la location et à la maintenance de photocopieurs numériques connectés destinés à la ville d'Abbeville », expliquant que ce dossier doit au préalable faire l'objet d'une étude en réunion de commission d'appel d'offres à la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme.

\*\*\*\*\*

## **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

### **2021.254 CONSTITUTION D'UNE COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICES PUBLICS - ELECTION DES MEMBRES**

- APPROUVE le principe de constituer une commission permanente pour l'ensemble des contrats de concession pour la durée du mandat municipal.
- FIXE les modalités de dépôt des listes pour l'élection de la commission de la façon suivante :
  - . les listes peuvent comporter moins de noms qu'il y a de sièges à pourvoir (5 titulaires, 5 suppléants),
  - . les listes doivent indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants.
- DECIDE à l'unanimité que l'élection des membres de la commission de délégation de service public se fera par un vote à main levée.
- DESIGNE pour l'y représenter les 5 membres titulaires et 5 membres suppléants suivants :
  - . Membres titulaires :
    - . Lydie NOEL
    - . Michelle DELAGE
    - . Michel BLONDIN
    - . Olivier MALLET
    - . Frédéric GARET
  - . Membres suppléants :
    - . Jacques MAGNIN
    - . Monique BOULART
    - . Daniele DUPUY
    - . Christine CHEVALLIER
    - . Isabelle ARCIVAL

\*\*\*

### **2021.255 DENOMINATION DU SALON D'HONNEUR DE LA MAIRIE 'SALON DE LA LEGION D'HONNEUR'**

- DECIDE de dénommer « Salon de la Légion d'Honneur » l'actuel salon d'honneur de la mairie d'Abbeville.

Délibération adoptée par 27 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention(s) : 7.

7 abstention(s) : Aurélien DOVERGNE, Frédéric GARET, Sarah DUPONT-BOSIO, Sébastien CHAPOTARD, Angelo TONOLLI, Isabelle ARCIVAL, Francis HENRIQUE

\*\*\*

#### 2021.256 CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'AMENAGEMENT DE LA TRAVERSE DU PONTHEIU

- AUTORISE le Conseil Départemental de la Somme à exécuter les travaux d'aménagement de la traverse du Ponthieu situés sur les propriétés de la ville, compte tenu de la nécessité de connecter la traverse du Ponthieu, l'une des connexions majeures du parcours au projet de vélo route de la vallée de Somme.
- AUTORISE le transfert à titre gratuit de la propriété ville sur la section entre l'avenue Aristide Briand et la limite communale de Caours au Conseil Départemental de la Somme qui en assurera l'entretien.
- VALIDE la poursuite de l'entretien de la partie ville, du pont de Béthune à l'avenue Aristide Briand, par les services de la ville.
- VALIDE la convention entre la ville, le Département de la Somme et la CABS, prenant effet à compter de sa notification et renouvelable annuellement par reconduction expresse dans la limite de 5 ans.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

\*\*\*

#### 2021.257 CONVENTIONS CADRES DE PARTENARIAT CULTUREL ENTRE LA VILLE ET DIVERSES ASSOCIATIONS CULTURELLES ABBEVILLOISES - RENOUELEMENT

- APPROUVE le renouvellement des conventions, pour une durée de 2 ans, entre la ville d'Abbeville et les associations suivantes : La Compagnie Amuséon - Les Mains Goch' - L'Orchestre d'Harmonie d'Abbeville - Le Choeur Albert Laurent - La Ludothèque Prélude - Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) - La Société d'Emulation - Les Amis de Saint-Vulfran - Les Amis de Saint-Sylvin de Mautort - Les Amis du Musée Boucher-de-Perthes - Les Amis de l'Orgue de la Chapelle Saint-Pierre - Les Amis de Manessier.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

\*\*\*

#### 2021.258 SCENES D'ABBEVILLE - DEMANDES DE SUBVENTIONS - ANNEE 2022

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions pour les scènes d'Abbeville, dans le cadre de son travail de diffusion, création et médiation, auprès des organismes suivants :
  - . Demande de subvention auprès de la DRAC Hauts-de-France : 40 000 €.
  - . Demande de subvention auprès du Conseil Régional Hauts-de-France : 50 000 € et 8 000 € au titre du Festival Haute Fréquence.
  - . Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Somme pour le Festival Winter Groove : 4 000 €.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

\*\*\*

#### 2021.259 PLAN DE FINANCEMENT DE L'ETUDE DE PROGRAMMATION ARCHITECTURALE ET TECHNIQUE DU MUSEE BOUCHER DE PERTHES ET DE L'OFFICE DE TOURISME - ABROGATION DE LA DELIBERATION N° 2020/122 DU 14/12/2020

- ABROGE la délibération n° 2020.122 du Conseil municipal du 14/12/2020 sollicitant la CABS pour l'obtention d'une subvention de 20 000 € afin d'abonder le budget global à 92 000 € TTC et pour inclure la notion et les fonctions d'accueil en réunissant le musée et l'office de tourisme.
- AUTORISE M. le Maire à solliciter les subventions auprès des partenaires selon le plan de financement suivant :

Budget global : 104 400 € TTC (87 000 € HT)

DRAC Hauts-de-France :	20 000 €
Département de la Somme :	21 750 €
Communauté Agglomération Baie Somme :	20 000 €
Ville d'Abbeville :	42 650 €

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

\*\*\*

#### 2021.260 BATIMENT 308 CHAUSSEE DE ROUVROY - CESSIION - ABROGATION DE LA DELIBERATION 2021.203 DU 05/07/2021

- ABROGE la délibération n° 2021.203 du 5/07/2021 acceptant la cession du bien au profit de M. et Mme Van Bouchaute au prix de 65 000 € net vendeur.

- ACCEPTE l'offre faite par M. et Mme Van Bouchaute pour le compte de la SCI D.L.V.B., ou toute autre société qui s'y substituerait, au prix de 65 000 € net vendeur (respect de marge d'appréciation de  $\pm 10\%$ ).
  - ACCEPTE la création d'une servitude de vue sur la parcelle AS394 (fonds dominant) et AS379 (fonds servant) liée à une éventuelle future ouverture au premier étage du bâtiment sur le pignon droit de la maison.
  - ACCEPTE la création d'une servitude oblique sur la parcelle AS394 (fonds dominant) et AS395 (fonds servant) liée à une seconde fenêtre au premier étage du bâtiment sur le pignon arrière de la maison.
  - ACCEPTE la création d'une servitude de passage entre la parcelle AS394 (fonds dominant) et AS379 (fonds servant) pour une sortie par la porte fenêtre située sur le pignon droit de la maison.
  - DESIGNNE un notaire pour rédiger l'acte de vente définitif.
- Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

\*\*\*

**2021.261 DEMANDE DE CLASSEMENT PARTIEL DE ZONES DE LA VILLE SUSCEPTIBLES D'ETRE CONTAMINEES PAR LA MERULE : RUE PIERRE SAUVAGE ET CHAUSSEE MARCADE**

- DEMANDE au Préfet et à la Préfète de la Somme de classer les zones citées ci-dessous comme susceptibles d'être contaminés par la mérule eu égard aux déclarations reçues d'administrés en mairie : 6 rue Pierre Sauvage et 5 chaussée Marcadé.
- Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

\*\*\*

**2021.262 CENTRE CULTUREL LE REX - AJOUT D'UN TARIF 'FESTIVAL TELERAMA'**

- DECIDE de créer, dans la grille tarifaire du centre culturel Le Rex, le tarif « Festival Telerama » au prix de 3,50 € la place, qui se déroulera du 19 au 25 janvier 2022 et auquel participeront près de 450 cinémas Art et Essai en France.
  - MODIFIE en ce sens la délibération n° 2020.127 du 14/12/2020 relative aux tarifs municipaux.
- Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

\*\*\*

**2021.263 RAPPORT ANNUEL SUITE AUX OBSERVATIONS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DES HAUTS-DE-FRANCE**

- PREND ACTE de l'ensemble des mesures prises ou à prendre suite aux observations de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) des Hauts-de-France concernant le rapport d'observations définitives de la CRC dont le Conseil municipal avait pris acte par délibération n° 2020.097 du 12/10/2020.

\*\*\*

**2021.264 TRANSFERT DU BUDGET ANNEXE DU PARC DES DEUX VALLEES A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA BAIE DE SOMME (CABS)**

- DECIDE le transfert à la CABS du budget annexe du Parc des Deux Vallées au 1<sup>er</sup> janvier 2022.
- Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

\*\*\*

**2021.265 INSTITUTION D'UNE JOURNEE DE SOLIDARITE DU PERSONNEL COMMUNAL**

- DECIDE d'instituer la journée de solidarité selon le dispositif suivant : le travail d'un jour férié précédemment chômé, autre que le 1<sup>er</sup> mai, à savoir, le lundi de Pentecôte.
- DECIDE que pour les agents à temps non complet ou à temps partiel, la durée de travail supplémentaire est proratisée en fonction de leurs obligations hebdomadaires de service.
- DECIDE que sauf disposition expresse de l'assemblée délibérante prise sur un nouvel avis du comité technique, ces dispositions seront reconduites tacitement chaque année.
- MODIFIE en conséquence le règlement intérieur du personnel de la ville d'Abbeville et du Centre Communal d'Action Sociale adopté par délibération 2018.127 du Conseil municipal du 10/12/2018.

Délibération adoptée par 31 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention(s) : 3.

3 abstention(s) : Angelo TONOLLI, Isabelle ARCIVAL, Francis HENIQUE

\*\*\*

#### 2021.266 MESURES RELATIVES AU TEMPS DE TRAVAIL DU PERSONNEL COMMUNAL ET AUX CYCLES DE TRAVAIL

DECIDE :

- Les congés non prévus par le cadre légal et réglementaire sont supprimés afin de garantir le respect de la durée légale du temps de travail qui est fixée à 1 607 heures de travail effectif annuel.
  - La durée hebdomadaire de travail est fixée à 35 heures 30.
  - dans le respect de la durée légale de temps de travail, le service Développement durable est soumis à un cycle de travail avec temps de travail annualisé.
  - La fixation des horaires de travail des agents relève de la compétence du Maire, dans le respect des cycles définis par la présente délibération.
  - Compte-tenu de la durée hebdomadaire de travail choisie, les agents bénéficieront de 3 jours d'aménagement et de réduction de temps de travail (ARTT) afin que la durée annuelle du travail effectif soit conforme à la durée annuelle légale de 1 607 heures.
- Pour les agents exerçant leurs fonctions à temps partiel, le nombre de jours ARTT est proratisé à hauteur de leur quotité de travail. Les agents nommés sur des postes à temps non complets ne génèrent aucun jour de RTT.
- Un planning à l'année sera remis à l'agent, qui distinguera les temps travaillés, les temps de repos compensateurs et les congés annuels. En effet, en cas de maladie, seuls les congés annuels sont reportés de plein droit. Un décompte du relevé d'heures effectués par l'agent lui sera remis (trimestriellement, etc.) afin d'assurer un suivi précis des heures.
  - La délibération entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Le règlement intérieur du personnel de la ville d'Abbeville et du Centre Communal d'Action Sociale, adopté par délibération n° 2018.127 du Conseil municipal du 10/12/2018, est modifié dans le sens de cette délibération, et toutes autres délibérations antérieures relatives aux cycles de travail sont abrogées à compter de cette entrée en vigueur.

Délibération adoptée par 27 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention(s) : 7.

7 abstention(s) : Aurélien DOVERGNE, Frédéric GARET, Sarah DUPONT-BOSIO, Sébastien CHAPOTARD, Angelo TONOLLI, Isabelle ARCIVAL, Francis HENIQUE

\*\*\*

#### 2021.267 MISE EN PLACE DU TELETRAVAIL DANS LA COLLECTIVITE

- DECIDE d'instaurer le télétravail au bénéfice des agents territoriaux à raison d'une journée fixe par semaine dans la limite de quatre jours par mois et en détermine les conditions et modalités d'exercice.

Délibération adoptée par 30 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention(s) : 4.

4 abstention(s) : Aurélien DOVERGNE, Frédéric GARET, Sarah DUPONT-BOSIO, Sébastien CHAPOTARD

\*\*\*

#### 2021.268 RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES ET DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR D'ENQUETE POUR LE RECENSEMENT 2022

- DECIDE la création de 4 postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations du recensement de la population.
- DECIDE que chaque agent recenseur percevra la somme de :
  - . 1,10 € (bruts) par feuille de logement remplie,
  - . 1,80 € (bruts) par bulletin individuel rempli,
  - . 33,00 € (bruts) pour chaque ½ journée de formation,
  - . 100,00 € (bruts) correspondant aux frais de déplacements occasionnés sur l'ensemble de la période couvrant les opérations de recensement.

La vacation de l'agent recenseur sera versée au terme des opérations de recensement et au prorata du travail effectué.

- DECIDE de désigner, par arrêté, un coordonnateur et deux coordonnateurs adjoints d'enquête, agents de la collectivité qui conserveront leur rémunération habituelle.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

\*\*\*

**2021.269 CONVENTION TECHNIQUE ET FINANCIERE AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SOMME POUR L'AMENAGEMENT DE LA RD 925 : PROTECTION DU CHAMP CAPTANT FOND DE L'HEURE**

- APPROUVE la convention technique et financière pour les aménagements sur le territoire de la commune de Vauchelles-les-Quesnoy sur la RD925, entre la ville d'Abbeville et le Département de la Somme.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

\*\*\*

**2021.270 AUTORISATION DE VERSEMENT DE SUBVENTIONS AVANT LE VOTE DU BUDGET**

- DECIDE d'allouer aux associations ou autres organismes ci-après, qui ne peuvent assurer leurs missions qu'avec des recettes provenant notamment de la subvention communale, et d'autoriser Monsieur le Maire à mandater les sommes correspondantes :

Liste des subventions à verser partiellement avant le vote du Budget Primitif 2022.

Article 657362	Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	89 640 € par mois soit 268 920 € pour le 1 <sup>er</sup> trimestre
Article 6574	Sporting Club Abbevillois (SCA) FOOTBALL	20 000 €
Article 6574	Entente Amicale Laïque (EAL) HANDBALL	20 000 €
Article 6745	Etoile Cycliste Abbevilloise (cyclocross)	1 500 €

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

\*\*\*

**2021.271 DEPENSES D'INVESTISSEMENT - AUTORISATIONS DE PAIEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022**

- AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote des budgets primitifs 2022 (budget principal et budgets annexes), dans la limite du quart des crédits ouverts des budgets de l'exercice précédent, hors crédits afférents au remboursement de la dette.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

\*\*\*

**La séance est levée à 19H55.**

Le Maire,



**Pascal DEMARTHE**



